



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion restreinte par voie électronique du lundi 07 janvier 2019 à 10 h 00

PROCÈS-VERBAL N° 08

Nombre de membres :

- En exercice : 6

- Présents : 3

Participent :

M. Sauveur CUCURULO, Président
M. Gilles BELLISSENT, Vice-Président
M. Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire,

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

DOSSIER EXAMINÉ

ARBITRES DE DISTRICT

District de Football de la Manche

MEUNIER Daniel, licence n° 2399801676 - District 4

Licencié « Indépendant » District Val d'Oise, saison 2018/2019,

Demande de changement de District en date du 26 décembre 2018, suite à changement de résidence.

- Vu les dispositions de l'article 26 du Statut Régional de l'Arbitrage,
 - Vu le justificatif de nouveau domicile fourni,
- la Commission accorde le changement de District sollicité.

Le Président,

Sauveur CUCURULO

Le Secrétaire,

Jean-Pierre GALLIOT